

Le 8 mars 2016

Le Principal

Aux

Parents d'élèves de 3<sup>e</sup>  
Et aux élèves de 3<sup>e</sup>

CLG Gustave Courbet

Dossier suivi par

E. Vernat,

Principal

Téléphone

02.35.51.01.20

Fax

02.35.51.53.79

Mél.

07619541@ac-rouen.fr

16, avenue J. EBERHARD  
76700 GONFREVILLE  
L'ORCHER

### Objet : Épreuve orale d' "Histoire des Arts" – Brevet session juin 2016

Mesdames, Messieurs,

Dans le système éducatif français, depuis l'école primaire jusqu'au lycée, les élèves suivent un enseignement en histoire des arts. Cet enseignement, au travers de l'étude d'œuvres particulières, peut porter sur les arts de l'espace, du langage, du quotidien, du son, du spectacle vivant ou du visuel. Mené en parallèle dans l'ensemble des disciplines, il fait l'objet d'une évaluation en fin de troisième, à l'occasion du Diplôme National du Brevet (DNB). Cette épreuve, obligatoire pour l'obtention du DNB, est assortie d'un coefficient 2. En voici les modalités pour la session 2016:

Pour chaque classe ont été désignés,

- Un enseignant référent, qui communiquera toutes les informations nécessaires et pourra répondre aux questions éventuelles,
- Deux thématiques qui seront étudiées transversalement au cours de l'année :

* 3 <sup>e</sup> 1 : M. Descamps	"Arts, États et pouvoir" / «Arts, techniques, expressions »
* 3 <sup>e</sup> 2 : Mme Tassigny	"Arts, États et pouvoir" / «Arts, techniques, expressions »
* 3 <sup>e</sup> 3 : M. Motte	"Arts, États et pouvoir" / «Arts, techniques, expressions »
* 3 <sup>e</sup> 4 : M. Miloux B.	"Arts, États et pouvoir" / «Arts, techniques, expressions »
* 3 <sup>e</sup> 5 : Mme Richer	"Arts, États et pouvoir" / «Arts, ruptures et continuités »

Dans le cadre de ces thématiques, les enseignants feront étudier aux élèves au moins huit œuvres au cours de l'année. **Début mai**, il sera remis aux élèves un tableau listant ces œuvres. Chaque élève devra alors choisir les cinq œuvres qu'il souhaite présenter à l'oral, et rayer proprement les autres sur le tableau.

A l'aide des documents de travail distribués au fil de l'année par les professeurs ainsi que par un approfondissement personnel, les élèves devront alors se préparer à une épreuve orale individuelle de 15 minutes qui aura lieu le **mardi 31 mai 2016 (3<sup>e</sup> 1, 3<sup>e</sup> 2 et 3<sup>e</sup> 4)** et le **mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016 (3<sup>e</sup> 3 et 3<sup>e</sup> 5)**.

Celle-ci se décompose comme suit : **5 minutes de présentation d'une œuvre choisie par le jury parmi les cinq sélectionnées par l'élève, suivies de 10 minutes d'entretien avec le jury, composé de deux enseignants.** La note obtenue compte pour le diplôme du Brevet.

Les critères selon lesquels ils seront évalués sont :

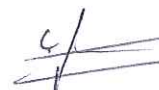
#### CONNAISSANCES

- Présentation de l'auteur de l'œuvre 2 pts
- Description de l'œuvre 2 pts
- Présentation du contexte de création de l'œuvre 2 pts
- Analyse des codes utilisés 3 pts
- Lien expliqué entre l'œuvre et la thématique 1 pt
- Capacité à établir des liens avec les autres œuvres 3 pts

#### COMPÉTENCES

- Etre capable de donner son avis argumenté 2 pts
- Aisance orale (diction, gestion du temps, volume, langage correct, ...) 3 pts
- Attitude corporelle 2 pts

Avec mes sincères salutations.

  
E. Vernat

